

gouvernement Sierra léonais toute l'assistance possible dans ses efforts visant à réhabiliter et à reconstruire le pays ;

5. **DEMANDE INSTAMMENT** aux Nations Unies et à la Communauté internationale d'apporter une assistance à l'ECOMOG afin de répondre à ses besoins en moyens logistiques et techniques en vue de permettre son déploiement dans tout le pays ;
6. **DEMANDE EN OUTRE** aux Nations Unies et à la Communauté internationale de soutenir les efforts que déploient le gouvernement du Sierra Leone et l'ECOMOG en faveur du processus du désarmement et de démobilisation, et de l'instauration de la sécurité dans le pays et **LANCE UN APPEL** aux Etats membres de l'ECOMOG et aux membres de la Communauté internationale qui ont promis d'envoyer des troupes et du matériel de renouveler cet engagement ;
7. **DENONCE ET CONDAMNE** les atrocités commises par les forces du régime militaire déchu et par le RUF et leur **LANCE UN APPEL** pour qu'ils cessent ces activités afin que le processus de réintégration nationale puisse se poursuivre ;
8. **ENCOURAGE** la poursuite du processus de réconciliation nationale entre les différents secteurs de la société.

CM/Dec.416 (LXVIII): Suppression des mesures économiques injustes et unilatérales contre la Jamahiriya Arabe Libyenne – Doc. CM/2070(LXVIII)

Le Conseil :

1. **PREND NOTE** du rapport du Secrétaire Général ;
2. **EXPRIME** sa préoccupation face aux mesures économiques injustes qui n'ont que trop duré dont les effets sont ressentis au-delà de la région à laquelle appartient le pays concerné, en violation du Droit International, compromettant ainsi les intérêts d'autres pays, et particulièrement des pays en développement. Ces mesures sont également à l'origine des maux économiques et sociaux qui retombent sur les pays et les peuples voisins ;
3. **INSISTE** particulièrement sur la nécessité de mettre immédiatement fin à ces mesures afin de réaliser les buts et objectifs de l'OUA et de

ses Etats membres ainsi que de leurs aspirations et de leur droit à la croissance et au développement économique ;

4. **REAFFIRME** que, dans l'exercice de leur droit inaliénable à la croissance économique et au progrès social, les Etats membres de l'OUA exigent la levée immédiate de ces sanctions qui dépassent les frontières territoriales du pays concerné et qui sont basées sur des mesures économiques répressives et des législations unilatéralement imposées par un seul pays au détriment d'autres pays ; ce qui n'est pas acceptable ;
5. **RECOMMANDE** aux Etats membres d'adopter ou de voter pour la résolution présentée par la Grande Jamahiriya, résolution intitulée : « Suppression des Mesures Economiques injustes prises comme instrument de coercition économique et politique », qui sera présentée à la 53^{ème} session prochaine de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies.

CM/Dec.417 (LXVIII): Rapport du Secrétaire général sur la 20^{ème} Conférence Africaine régionale des Ministres de l'Agriculture
Doc. CM/2073 (LXVIII)

Le Conseil,

PREND NOTE avec satisfaction du rapport de la 20^{ème} Conférence africaine régionale des Ministres de l'agriculture et **APPROUVE** :

- a) la résolution sur le suivi du Sommet mondial de l'alimentation, y compris les Mécanismes de la FAO et du CAC ;
- b) la recommandation relative à la mise en œuvre du Programme Africain Commun pour l'agriculture (CAAP) dans le cadre de l'OUA/AEC.

CM/Dec. 418 (LXVIII) : Rapport du Secrétaire général sur les activités du Fonds spécial d'assistance d'urgence pour la lutte contre la sécheresse et la famine en Afrique – Doc. CM/2074 (LXVIII)

Le Conseil,

1. **PREND NOTE** du rapport ;